

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 15
Votants 17

DU 25 OCTOBRE 2018

Secrétaire de séance : Christophe CELLIER

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de M. GORISSE et M. HERBIN et précise que ceux-ci ont donné pouvoir respectivement à M. LEPAGE et M. BRETON.

M. CELLIER est désigné comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 25 septembre dernier.
Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des 17 votants.

Mme MANCE présente le compte-rendu de sa commission du 10 octobre 2018.

Concernant le concours photos, 39 photographies étaient en course. Le 1^{er} prix a été décerné à Mme LEGENTIL (représente la gare), le 2^{ème} prix à Mademoiselle COLLIN (petits poussins) et le 3^{ème} prix à Mme LANTHIEZ (représente le pont de la Vaure). Les calendriers sont d'ores et déjà en vente à partir de 4 €. Les jeunes exposeront les 12 premières photos lors d'une exposition à la Sainte Catherine avec Mémoire fertonne.

M. Le Maire informe le Conseil de l'obligation à compter du 1^{er} octobre 2018, de dématérialiser l'ensemble des marchés publics à partir de 25 000 € HT. Également, les entreprises peu importe leurs tailles, devront impérativement répondre à ces marchés publics par voie dématérialisée, ce qui suppose une adaptation importante pour les plus petites d'entre elles.

M. Le Maire fait un point sur le budget de fonctionnement. Les objectifs sont tout justes atteints pour dégager un excédent suffisant. Il n'y a pas de marge de manœuvre.

M. Le Maire informe le Conseil d'une invitation, de la part du magasin INTERMARCHE de l'inauguration de celui-ci le 6 novembre à 19h00.

M. LEPAGE présente le compte-rendu de sa commission en date du 15/10.

Concernant la réfection des trottoirs et marquages au sol, il va être nécessaire de définir des priorités. On ne pourra pas tout faire.

Un marché public global sera passé incluant un nouveau panneau d'entrée de ville et les panneaux de signalisation pour les circuits de randonnées. Une opération « tourisme et randonnées » sera ainsi créée afin d'optimiser les coûts et d'obtenir un maximum de subventions.

Concernant l'église, l'entreprise de maçonnerie doit passer pour faire un diagnostic/estimer les travaux dû aux infiltrations d'eau.

M. CELLIER demande si ces dégradations sont liées aux déjections des pigeons. M. LEPAGE répond qu'il y a plusieurs raisons à ces dégradations et qu'un point sera refait lors du prochain Conseil.

M. LEPAGE s'inquiète de l'absence de chêne sensé symbolisé le jumelage avec BRUCHHAUSEN. Lors de la prochaine visite du comité de jumelage, celui-ci risque d'être mécontents. M. Le Maire confirme et souhaite que cela soit vu avec M. GENY.

M. LEPAGE dit qu'un « garage sauvage » s'est installé près de la rivière. M. Le Maire répond que cela sera vu avec le policier municipal.

De même, il semblerait qu'une construction « sauvage » ait lieu faubourg Saint Aignan. Là encore, il faut y regarder et voir si une autorisation d'urbanisme est nécessaire.

M. LEPAGE fait un point sur l'avancée des travaux de voirie de l'Avenue de Vitry. Tout se passe bien et prochainement les travaux du chemin des Ouches débiteront ainsi que l'aire de covoiturage.

Mme SINGEVIN dit que son véhicule frotte le sol sur certaines parties de voirie. Elle demande à qui elle doit s'adresser. M. LEPAGE répond que cela est normal puisque le chantier n'est pas encore achevé. Néanmoins, il est possible de s'adresser au chef de chantier.

M. Le Maire informe le Conseil de l'installation d'une nouvelle auto-école rue du Maréchal Foch. Celle-ci était installée à Montmirail auparavant.

Également, un nouveau garage (anciennement AGIDE) a ouvert.

M. Le Maire souhaite faire un point sur les rumeurs relative à l'Hôtel de Paris qui circulent dans la Commune. En aucun cas, ni la Commune ni l'Etat n'ont racheté l'Hôtel. Il n'est aucunement question de l'arrivée de 40 migrants comme on peut l'entendre. Aujourd'hui, aucun projet n'est en cours concernant cet hôtel.

M. Le Maire informe le Conseil qu'un point sera fait lors du prochain Conseil sur le projet de MARPA/CANTINE. Une étude de faisabilité ainsi qu'un diagnostic de territoire ont en effet été réalisés.

M. Le Maire souhaite réunir une commission « mixte » ou « inter commission » avant la fin de l'année avant d'étudier tout projets susceptibles de revitaliser la Commune.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est invité à l'inauguration du gymnase Paul PASSIN le 17/11 à 16h00. Une plaque sera dévoilée à cette occasion.

Suite à la remarque de M. REMY lors du Conseil Municipal d'août sur la charte de l' élu local, un petit article paru ce mois-ci dans la Lettre du Maire et relatif à cette charte a été placé dans les pochettes des conseillers. Cet article rappelle les devoirs qui pèsent sur chaque élu comme l'intégrité, la probité, l'impartialité etc. En somme, un élu ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi.

M. BRETON constate que des administrés promènent leur chien sur le terrain de foot et ne prennent pas soin de ramasser les déjections canines. Le terrain est dans un triste état. Il souhaite qu'un mot soit publié dans la feuille des rendez-vous afin de rappeler aux administrés leurs obligations. M. Le Maire précise qu'un courrier peut également leur être envoyé si on connaît leur identité.

M. Le Maire confirme qu'une troisième personne est intéressée par l'achat d'une parcelle du lotissement. Celle-ci ayant un projet de toiture-terrasse, il était nécessaire d'attendre la fin de la procédure de modification simplifiée du PLU.

Mme PARENT souhaite dénoncer la mauvaise qualité de l'accueil à LA POSTE. En effet, il y a quelques jours sa fille qui est arrivée à 11h45 au bureau de poste un samedi matin, n'a finalement pas été servie car il était 11h58 au moment où elle a accédé au guichet. L'employé présent a simplement rétorqué qu'il était trop tard et a fermé ses portes.

M. Le Maire déplore ce comportement et précise qu'il s'agit d'une entreprise indépendante dans sa gestion des clients. Néanmoins, un courrier peut leur être envoyé avec les éléments nécessaires.

M. REMY déplore l'état de certaines haies qui ne sont absolument pas taillées et empêchent tout passage sur le trottoir comme dans la rue des Loges. Un courrier va être envoyé. D'autres rues sont concernées comme à côté du rond-point rue du Docteur Plicot. Se substituer aux propriétaires et leur refacturer ensuite l'intervention n'est pas une solution car ces derniers vont en prendre l'habitude mais également, il est très compliqué de se faire rembourser.

Il est rappelé l'installation du bus Mumo du 29 au 31 octobre sur la place avec notamment la présence de France 5 le lundi. Il ne faut pas hésiter à aller visiter ce musée itinérant.

Le prochain Conseil Municipal est fixé exceptionnellement le **mercredi** 28 novembre 2018 à 20h00 en Mairie de Fère-Champenoise.

La séance est levée à 21h15.